

République française

COMMUNE DE 38930 LALLEY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Loi n° 96-142 du 21 février 1996, article 2121-10 du CGCT)
(Articles L. 2121-7, 2121-10 et 2122-8 du Code général des collectivités territoriales)

=====

**Le conseil municipal se réunira en salle du conseil
à la mairie le :**

Lundi 24 janvier 2022 à 19h30

Approbation du conseil municipal du 15 Janvier 2022

DELIBERATIONS

- Révision de la composition des commissions communales
- Révision de la composition des commissions extra-municipales
- Révision de la composition des commissions inter-communales
- Désignation des représentants de la commune auprès des différents organismes
- Création d'un poste en contrat aidé

Informations diverses

Affiché le 17/01/2022
Le Maire,
Marie-Pierre DRAIN

